

Exemples :
bouteilles
en plastique,
tubes de
dentifrice,
bidons de
lessive,
sachets
de salade...

2026

Au 1^{er} janvier, **interdiction de vendre des produits cosmétiques rincés contenant des microplastiques** (autres que les cosmétiques exfoliants ou gommages qui sont déjà interdits depuis le 1^{er} janvier 2018) comme les shampoings, produits de coloration, gels douche, démaquillants.